

# REGLEMENT TENNIS ENTREPRISE 2024 / 2025

*(Modifié par le Comité de direction du 21 juillet 2024)*

## Commission Régionale Tennis Entreprise

### Responsable :

**Rose-Marie RIVOIRA**

P : 06 34 01 54 24

Email : [rosemarierivoira@yahoo.fr](mailto:rosemarierivoira@yahoo.fr)

### Membres :

**Daniel GENDRE**

Tél : 04 95 23 12 88

P : 06 07 24 86 13

Email : [gendre-daniel@orange.fr](mailto:gendre-daniel@orange.fr)

**Jean-François TAMAGNA**

P : 06 27 81 68 06

E-mail : [jf.tamagna@gmail.com](mailto:jf.tamagna@gmail.com)

**Etienne MASSONI**

P : 06 21 49 19 53

Email : [etienne.massoni@neuf.fr](mailto:etienne.massoni@neuf.fr)

**Mathieu SIMONI**

P : 07 63 79 40 36

Email : [mathieu.simoni2b@orange.fr](mailto:mathieu.simoni2b@orange.fr)

### Contacts :

- **Siège :**

Ligue Corse de la FFT

Centre Territorial de Tennis de Corse

Strada di i Spurtivi

20290 LUCCIANA

Tél. : 04 95 34 92 00

Responsable administratif : Sylvain Bichon - Email : [sylvain.bichon@fft.fr](mailto:sylvain.bichon@fft.fr)

Directeur de Ligue : Alan Morillon - Email : [alan.morillon@fft.fr](mailto:alan.morillon@fft.fr)

## DEFINITION ET GENERALITES

### **Tennis Entreprise dans la société :**

Créer une association Tennis Entreprise, permet :

- d'offrir à tous la possibilité de jouer au tennis entre collègues d'un même professionnel, dans un contexte différent de celui des clubs,
- d'assurer la pratique régulière du tennis proche de son lieu de travail,
- de renforcer la cohésion sociale au sein de l'établissement et de développer l'esprit d'équipe,
- de donner une image saine et dynamique de l'entreprise,
- de rencontrer d'autres acteurs de la vie économique de la région ou département grâce à la compétition par équipes.

## CHAPITRE 1

### 1-1 - CLUBS ET SECTIONS TENNIS ENTREPRISE

#### 1. Clubs Tennis Entreprise

Les clubs sont constitués en associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Ils disposent de courts de tennis d'une manière permanente.

Ils relèvent des Statuts et règlements de la FFT. Ils sont affiliés à la FFT dans les conditions de droit commun.

Ils sont composés de membres salariés d'entreprise publiques ou privées, ou d'administrations.

#### 2. Sections Tennis Entreprise

Les sections sont composées :

a) de membres salariés d'entreprises publiques ou privées, ou d'administrations

**ou**

b) de salariés appartenant à des entreprises différentes de moins de 50 salariés :

- si ces entreprises possèdent le même code APE,

- ou si ces entreprises appartiennent au même regroupement, conformément à la liste établie chaque année par la Commission Fédérale Tennis Entreprise.

Les sections ne disposent pas de courts de tennis.

Elles ne sont pas affiliées, désignent un correspondant auprès de la FFT, et sont répertoriées par la FFT par période d'un an renouvelable. **(Fiches annexe 1)**

Cette inscription au répertoire des sections est prononcée par le Comité de direction de la ligue sur proposition de la Commission Régionale Tennis Entreprise (C.R.T.E.).

**Important :** Pour faciliter l'adhésion des sections, la création d'une association loi 1901 n'est plus une obligation. Une simple adhésion à la Ligue Corse de Tennis est possible.

Cependant, pour les équipes qui évoluent dans les Championnats, il est conseillé de continuer à le faire car sans les statuts associatifs, la section ne pourra pas obtenir les éventuels remboursements de la FFT lors de sa participation aux Championnats de France.

### 1-2 - BUDGET TENNIS ENTREPRISE

Les clubs et sections doivent s'acquitter, chaque année, de la cotisation statutaire définie par la FFT, de l'inscription dans un club ou location des créneaux horaires dans un club + licence FFT).

### 1-3 - QUALIFICATION DES JOUEURS

#### § 1-3-1 :

Elle est prononcée par la C.R.T.E.

Elle ne concerne que les membres de clubs ou de sections Tennis Entreprise.

La qualification Tennis Entreprise n'est valable que pour un seul club ou section Tennis Entreprise au cours d'une même année sportive.

Pour pouvoir prétendre à la qualification Tennis Entreprise pour l'année sportive en cours, il faut :

- être membre d'un club Tennis Entreprise ou être membre d'une section Tennis Entreprise, conformément à l'article 1-B de l'annexe II des règlements sportifs ;

- ou disposer d'un contrat d'alternance ou d'apprentissage, ou d'une convention de stage d'une durée supérieure ou égale **à trois mois** pour l'administration, l'entreprise ou l'association au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur ; dans tous les cas, la personne doit avoir 16 ans révolus au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur ;
- ou être retraité de l'administration, de l'entreprise ou de l'association concernée ;
- ou exercer une activité principale dans le cadre d'un contrat de travail pour une entreprise de moins de 50 salariés, conformément aux conditions de l'article 1-B-b de l'annexe II des règlements administratifs.
- être licencié pour l'année sportive en cours.

### § 1-3-2

Une profession ou une occupation secondaire ou annexe ou occasionnelle, ne donne pas droit à la qualification Tennis Entreprise pour l'organisme dans lequel le joueur exerce cette activité.

### § 1-3-3 - AYANT DROIT

Les épouses, époux, fils et filles d'agents sont considérés comme « Ayant Droit ».

Les ayants droit ne peuvent en aucun cas être salariés, ni exercer une profession libérale.

Les enfants d'agents doivent avoir 16 ans pour pouvoir jouer dans une équipe.

Un ayant droit ne peut pas disputer les épreuves individuelles Tennis Entreprise.

Une équipe constituée d'un ayant droit ne peut accéder aux divisions nationales ni aux divisions régionales qualificatives pour les Championnats de France.

### § 1-4-4

Les élus d'une municipalité ou autres collectivités locales, ne peuvent pas jouer pour l'équipe des salariés de la municipalité ou de la collectivité locale.

### § 1-4-5

Les retraités peuvent jouer dans l'équipe de la dernière entreprise/administration pour laquelle ils ont travaillé.

### § 1-4-6

Un joueur perd sa qualification Tennis Entreprise par suite de démission ou de licenciement de son emploi.

Dans le cas d'une démission pour raison économique, le salarié est autorisé à terminer la compétition (sous réserve de l'accord de son association d'entreprise), sauf s'il retrouve un emploi et qu'il demande la qualification TE pour l'association de sa nouvelle entreprise.

Il peut retrouver cette qualification pour l'Association Tennis Entreprise de son nouvel emploi.

## CHAPITRE 2 - CALENDRIER ADMINISTRATIF ET SPORTIF TENNIS ENTREPRISE

Le calendrier administratif et sportif Tennis Entreprise fixe les dates limites d'engagement et des rencontres. Ce calendrier doit être scrupuleusement respecté.

On le consulte sur le site internet de la Ligue Corse de Tennis : [www.ligue.fft.fr/corse](http://www.ligue.fft.fr/corse) « rubrique Tennis entreprise ».

Les droits d'engagement des épreuves TE sont fixés chaque année par le Comité directeur de la Ligue.

## CHAPITRE 3 - ATTESTATION D'EMPLOYEUR

En début de saison sportive, le responsable club ou de la section doit fournir à la CRTE, l'attestation d'employeur portant le cachet de l'Entreprise et signée par le Chef du Personnel ou un responsable dûment habilité, certifiant l'appartenance à l'entreprise ou à l'Etablissement de toutes les personnes inscrites sur cette liste, ainsi que les ayant droits licenciés.

Sur cette liste doivent figurer tous les joueurs classés et NC, le numéro de la licence-assurance, le classement éventuel.

**(Fiches Annexe 2)**

## CHAPITRE 4 - ENGAGEMENT DES EQUIPES

### 4.1. L'équipe

Les équipes sont composées de joueurs titulaires de la qualification Tennis Entreprise et licenciés.

### 4.2. Délais de l'engagement

Les dates limite d'engagement des équipes sont fixées chaque année par le Comité directeur de la Ligue et doivent être respectées.

### 4.3. Saisie en ligne de la fiche équipe

Le responsable du club ou section saisit en ligne sa fiche équipe sur **ADOC** <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>.

### 4.4. Classement

Nous vous rappelons qu'un classement mensuel paraîtra le premier mardi de chaque mois. Ce classement mensuel permettra aux joueurs de monter au classement mais ils ne pourront pas descendre. Le classement de fin d'année sera publié début septembre.

**Cas des compétitions par équipes :** Le classement des joueurs sera actualisé en cours de championnat dès la publication du classement mensuel. Les joueurs devront jouer les rencontres suivantes avec leur nouveau classement et la composition de l'équipe devra être effectuée en conséquence.

## CHAPITRE 5 - REGLES GENERALES

### 5.1 :

Un joueur ne peut pas participer, pour le compte de la même journée de championnat, à deux rencontres dans deux équipes différentes.

### 5.2 :

La composition de chaque équipe doit respecter la hiérarchie des classements des joueurs, que plusieurs équipes participent ou non à ce championnat dans la même division.

**Cas d'une section engageant plusieurs équipes dans une même compétition : A l'inscription des équipes, le joueur n° 1 de l'équipe 2 doit avoir un classement égal ou inférieur au dernier joueur de l'équipe 1.**

### 5.3 :

Pour toutes les divisions masculines et féminines, tout match arrêté est repris là où il est parvenu, c'est à dire aux scores acquis.

En cas de pluie, si le match ne peut être rejoué dans les délais, aucune équipe ne marque de point pour ce match.

### 5.4 :

Le joueur Tennis Entreprise doit :

1. être en possession de la licence assurance FFT de l'année en cours indiquant que la compétition est autorisée.
2. pouvoir présenter ces documents à chaque demande et à chaque rencontre. Une pièce officielle d'identité avec photo peut être réclamée et doit être présentée pour justification de ces documents,
3. figurer sur l'attestation nominative d'employeur fournie annuellement à la CTE par le club ou la section du joueur.

## 5.5 :

Le juge-arbitre est responsable du bon déroulement de l'épreuve.

## CHAPITRE 6 - ORGANISATION DE LA COMPETITION

### ARTICLE 6-1

Le nombre des divisions et des poules est fonction du nombre d'équipes engagées et peut varier chaque année.

Il en va de même pour les tournois individuels qui varient suivant le nombre de joueurs engagés

### ARTICLE 6-2

Pour accéder à toutes les infos concernant le calendrier des rencontres, la composition des équipes, les résultats, les classements sont sur TEN UP.

Chaque rencontre se joue le samedi à 14 h 00 sauf si les deux équipes décident d'avancer la rencontre à 9 h 00.

**Exceptionnellement** : Les compétitions peuvent se dérouler en semaine ou le dimanche à condition qu'elles ne nuisent pas aux tournois et aux interclubs qui restent prioritaires dans le calendrier (avertir la CRTE).

## CHAPITRE 8 - CHAMPIONNATS 3<sup>ème</sup> Division (*Phases départementales, régionales - qualificatifs pour les Championnats de France*)

### Championnat 3<sup>ème</sup> Division Masculine

- **4 joueurs minimum (tout classement)**
- **Parties :**
  - **4 simples** (3 sets à 6 jeux)
  - **1 double** (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3<sup>ème</sup> set = super jeu décisif à 10 points)
  - Saisir le score réel du super tie break (10/8, etc....)
- **Ordre des parties** : S4, S2, S3, S1 et double.
  - Les joueurs de simple peuvent jouer en double.
  - Chaque partie compte 1 point.
- **Réservé aux salariés, retraités**

### Championnat 3<sup>ème</sup> Division Féminine

- **3 joueuses minimum (tout classement)**
- **Parties :**
  - **3 simples** (3 sets à 6 jeux)
  - **1 double** (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3<sup>ème</sup> set = super jeu décisif à 10 points)
  - Saisir le score réel du super tie break (10/8, etc....)
- **Ordre des parties** : S3, S2, S1 et double.
  - Les joueuses de simple peuvent jouer en double.
  - Chaque partie de simple compte 1 point.
  - Le double compte 2 points.
- **Réservée aux salariées, retraitées**

## CHAPITRE 9 - COUPES

### (Phases départementales et régionales)

#### COUPE KALLISTE - Dames & Messieurs

- **4 joueurs (se) s minimum :**
  - 3 joueurs(se)s : «NC/4<sup>ème</sup> série »
  - 1 joueur « 3<sup>ème</sup> série »
- **Parties :**
  - **4 simples** (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3<sup>ème</sup> set = super jeu décisif à 10 points)
  - **1 double** (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3<sup>ème</sup> set = super jeu décisif à 10 points)
  - Saisir le score réel du super tie break (10/8, etc...)
- **Ordre des parties :** Double, S4, S3,, S2, S1
  - Le joueur 3<sup>ème</sup> ne peut jouer qu'une seule partie en simple ou en double.
  - Chaque partie vaut 1 point. La partie de double vaut 2 points.
- Les joueurs, dont le classement au cours de la compétition devient supérieur au classement maximal autorisé dans l'épreuve, peuvent participer à la phase régionale de l'épreuve, sous réserve d'avoir participé à la division qualificative.
- **Réservée aux salarié(e)s, retraité(e)s et ayant droit**

#### COUPE CORSICA - Dames & Messieurs

- **2 joueur(se)s minimum**
- **Parties :**
  - **2 simples** (2 sets à 6 jeux, le 3<sup>ème</sup> set en super jeu décisif à 10 points)
  - **1 double** (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3<sup>ème</sup> set = super jeu décisif à 10 points)
  - Saisir le score réel du super tie break (10/8, etc...)
- **Ordre des parties :** double, S2, S1
  - Les joueur(se)s de simple peuvent jouer en double.
  - Chaque partie vaut 1 point.
- **Réservée aux salarié(e)s, retraité(e)s et ayant droit**

#### COUPE TENNIS ENTREPRISE - Dames & Messieurs

- **2 joueurs minimum :** NC jusqu'à 30/1
- **Parties :**
  - **2 simples** (2 sets à 6 jeux, le 3<sup>ème</sup> set en super jeu décisif à 10 points)
  - **1 double** (2 sets à 6 jeux, point décisif, le 3<sup>ème</sup> set en super jeu décisif à 10 points)
  - Saisir le score réel du super tie break (10/8, etc...)
- **Ordre des parties :** S2, S1, puis double.
  - Les joueurs de simple peuvent jouer en double.
  - Chaque partie de simple compte 1 point.
- Les joueurs, dont le classement au cours de la compétition devient supérieur au classement maximal autorisé dans l'épreuve, peuvent participer à la phase régionale de l'épreuve, sous réserve d'avoir participé à la division qualificative.
- **Réservée aux salariés, retraités et ayant droit**

#### COUPE CORSICA MIXTE

- **2 joueur(se)s minimum (tout classement)**
- **Parties :**
  - **1 simple Messieurs** (2 sets à 6 jeux, le 3<sup>ème</sup> set en super jeu décisif à 10 points)
  - **1 simple Dames** (2 sets à 6 jeux, le 3<sup>ème</sup> set en super jeu décisif à 10 points)
  - **1 double Mixte** (2 sets à 6 jeux ; point décisif ; 3<sup>ème</sup> set = super jeu décisif à 10 points)
  - Saisir le score réel du super tie break (10/8, etc...)
- **Ordre des parties :** Double mixte, SM, SD
  - Les joueurs de simple peuvent jouer en double.
  - Chaque partie vaut 1 point.
- **Réservée aux salarié(e)s, retraité(e)s et ayant droit**

## CHAPITRE 10 - PHASES REGIONALES

Les 2 premières équipes des phases départementales se qualifient pour les phases régionales.

**Important :** Si intempéries lors des phases régionales, le juge-arbitre peut décider de déplacer la compétition sur un autre site.

L'équipe qui refuse de se déplacer à match perdu.

## CHAPITRE 11 - PHASES INTERREGIONALES

### Article 112 et 113 des règlements sportifs :

Pour les championnats organisés sous forme de tableaux : le club dont l'équipe a déclaré forfait lors d'une rencontre d'un championnat se disputant par élimination directe l'année N perd sa qualification pour ce même championnat l'année N+1. Ce club ne participera en aucun cas à la division régionale qualificative l'année N+1. Ces dispositions s'appliquent aussi aux rencontres de classement lors des Inter régions.

## CHAPITRE 12 - FEUILLE DE RESULTATS et SAISIE DES RESULTATS

### 12.1 : Feuille de résultats

Le juge-arbitre par équipes de la rencontre doit :

- fournir et rédiger la feuille de résultats, fournir les balles de la rencontre
- la faire signer par les deux capitaines seulement lorsque la rencontre est terminée.

Tout joueur dont le numéro de licence est signalé « en cours » ou n'est pas noté sur la feuille de résultats sera considéré non-licencié : l'équipe aura match perdu.

### 12.2 : Saisie informatique de la feuille de résultats :

La saisie informatique de la feuille de résultats par l'équipe visitée est obligatoire pour l'ensemble des championnats par équipes départementaux et également les compétitions.

Elle doit être effectuée au plus tard à minuit, le lendemain de la rencontre.

Il n'est plus nécessaire de transmettre les feuilles de matches à la ligue ; la section doit cependant conserver une copie des feuilles de résultats.

En cas de rencontre reportée ou avancée, prévenir la CRTE afin d'enregistrer la nouvelle date de la rencontre, sinon vous ne pourrez pas enregistrer la feuille de match.

L'équipe visiteuse a 10 jours pour signaler à la CRTE toute erreur constatée sur la feuille de résultats saisie sur internet. Au-delà de cette date, les modifications ne seront plus recevables.

**NOTA :** Les dates à saisir ne peuvent être que celles effectives du calendrier, si la rencontre est reportée ou avancée prévenir la CRTE.

## CHAPITRE 16 - REGLEMENT

Les associations TE homologuées par la CRTE acceptent sans réserve les dispositions du présent règlement.

## CHAPITRE 17

Cas d'une section engageant plusieurs équipes dans une même compétition :

**2 joueurs minimum** : A l'inscription des équipes, le joueur n° 1 de l'équipe 2 doit avoir un classement égal ou inférieur au dernier joueur de l'équipe 1.

**3 joueurs minimum** : A l'inscription des équipes, le joueur n° 1 de l'équipe 2 doit avoir un classement égal ou inférieur au dernier joueur de l'équipe 1.

**4 joueurs minimum** : A l'inscription des équipes, le joueur n° 1 de l'équipe 2 doit avoir un classement égal ou inférieur au dernier joueur de l'équipe 1.

## ANNEXE 1 : FICHES D'ADHESION ET COORDONNES RESPONSABLE DE SECTION TE

### Fiche d'adhésion

**NOM de l'ENTREPRISE :**

Je, soussigné, ....., demande que ma section sportive soit enregistrée par la Fédération Française de Tennis comme Association Tennis Entreprise (il n'y a pas d'inscription à la préfecture).

Ma section est propriétaire de courts homologués :  OUI  NON

Je m'engage à respecter les Règlements sportifs de la Fédération Française de Tennis et ne faire participer aux épreuves organisées que des compétiteurs titulaires de la Licence Fédérale de l'année sportive considérée.

**Nom, prénom, qualité du signataire :**

**Adresse des rencontres :**

**Fait à** \_\_\_\_\_ **le** \_\_\_\_\_

**Cachet de l'entreprise :**

**Signature :**

Cadre réservé à la Commission Tennis Entreprise de Corse

**Numéro : 54**

**CLUB**  **ou** **SECTION**  **TENNIS ENTREPRISE**

**Date d'enregistrement de l'adhésion :**

# Création d'une section Tennis Entreprise

## Coordonnées du responsable de section

Le responsable de section est la personne qui reçoit, pour sa section, toutes les informations concernant le Tennis Entreprise et qui transmet à ses capitaines : courrier, paiement des droits statutaires, inscriptions aux championnats, inscription aux compétitions des Coupes de ligue, etc.

**Nom de la section :**

**Numéro de section Tennis Entreprise à renseigner par la Ligue de Corse**

**Nom du responsable d'équipe(s) :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Téléphone autre :**

**@ :**

**Observations :**

**FICHES A ENVOYER A :**

**LIGUE CORSE DE TENNIS – Strada di I Spurtivi – 20290 LUCCIANA ou par @ : [ligue.corse@fft.fr](mailto:ligue.corse@fft.fr)**

## ANNEXE 2 : ATTESTATION DE QUALIFICATION TE 2025

**Nom club ou section :**

**Aucune équipe engagée sans liste de qualification ne sera prise en considération.**

Tous les joueurs(euses) participant aux compétitions officielles Tennis Entreprise doivent figurer sur cette liste, visée par le ou les employeur(s). La participation à une rencontre, d'un(e) joueur(euse) en infraction avec cette obligation, entraînera la perte de cette rencontre par disqualification.

La **qualification Tennis Entreprise** ne concerne que les membres de clubs ou de sections, elle n'est valable que pour un seul club ou section TE au cours d'une même année sportive. Pour pouvoir prétendre à la qualification Tennis Entreprise pour l'année sportive en cours, il faut :

- être membre d'un club ou d'une section Tennis Entreprise, exercer une activité principale dans le cadre d'un contrat de travail pour l'administration, l'entreprise ou l'association au moment de la date butoir d'engagement fixée par l'organisateur ;
- ou être retraité de l'administration, l'entreprise ou l'association concernée ;
- ou exercer une activité principale dans le cadre d'un contrat de travail pour une entreprise de moins de 50 salariés.

Les salariés appartenant à des entreprises de moins de 50 salariés et dont le code APE est identique ou conforme à la liste de regroupements établie par la Commission Fédérale Tennis Entreprise, peuvent constituer une équipe.

Pour pouvoir participer à une compétition, le joueur doit avoir obtenu sa qualification **avant** la date de sa participation effective à cette compétition.

**Veillez remplir votre liste de qualification 2025 (et la faire viser par le Président du club ou de la section et le Chef d'Entreprise ou une personne ayant autorité à délivrer une attestation d'appartenance professionnelle.**

### ATTESTATION du PRESIDENT du CLUB ou de la SECTION TENNIS ENTREPRISE

Je soussigné :

Président du club ou de la section Tennis Entreprise, déclare avoir pris connaissance du règlement et atteste de la qualification de tous(tes) les joueurs(euses) indiqués(ées) ci-après, en pages 2 et 3.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

### ATTESTATION de l'EMPLOYEUR

Je soussigné :

Agissant en qualité de :

Atteste que toutes les personnes répertoriées en pages 2 et 3 sont employées dans mon entreprise ou administration.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Dans les cas d'employeurs multiples (regroupements par codes APE) ou d'entreprises multi-sites, merci de joindre une attestation par groupe de personnels concernés.

Liste des joueurs qualifiés (à remplir, corriger ou compléter)

	NOM/PRENOM	Numéro licence	Classement	Retraité	Ayant droit
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					